

REUNION DU 18 DECEMBRE 2014

Nombre de membres afférents au CM : 15 Date de convocation : 11/12/2014
En exercice : 14 Date d'affichage : 11/12/2014
Qui ont pris part : 12

Présents : MM et Mmes DOYEN, FOUILLET, BETTON, DONNATIN, DUFEU, NEEL, FAUCON, HIGNET, MARTIN, GROUSSARD, BERGEON, GOUGEON,

Absent(s) excusé(s) : MME HUCHET et M. LEVEQUE.

Indemnité de conseil

M. le maire expose :

Vu l'arrêté interministériel en date du 20 juin 1975, relatif au taux de l'indemnité pour la préparation des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

M. le maire indique que le receveur municipal est autorisé à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Mme Sylvie KAGHAZKANANY ayant pris ses fonctions et ayant donné son accord pour fournir ces prestations peut bénéficier de ces indemnités de conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accorder à Mme Sylvie KAGHAZKANANY le bénéfice de ces indemnités.
- Précise que le paiement de ces indemnités se fera sur présentation d'un décompte établi par Mme KAGHAZKANANY.

Renouvellement contrat emploi avenir

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 11 février 2014, le conseil municipal acceptait de signer un contrat emploi avenir (aidé à 75 % du salaire minimum brut) avec Mme Aurélie MILON pour une durée de 12 mois renouvelable. Il précise que ce contrat se termine en février 2015 et qu'il est possible de le renouveler pour deux ans.

Il présente le compte-rendu du bilan fait avec Mme Laetitia RENOUX, responsable du dossier à la Mission Locale et invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement du contrat de Mme Aurélie MILON pour une durée de 24 mois et autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mme Marie-Claude CHEVRINAIS sera probablement en retraite en octobre, se pose la question du tuteur. Une réponse nous sera donnée prochainement.

Liaison douce

Passerelle auprès de la mare : à la majorité, le conseil décide de sécuriser cette partie, prévoir une rambarde et des panneaux signalant que les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Terrain de foot

Après avoir estimé les travaux à effectuer sur la liaison douce, les participants sont allés voir la haie bocagère située auprès du court de tennis et qui gêne les joueurs de foot. La décision de couper cette haie est prise à l'unanimité.

Cegid

Le conseil autorise M. le Maire à signer le renouvellement de la convention de maintenance des logiciels Cegid